3475 - L’imam peut-il se faire remplacer en cas de nullité de sa prière ?

question

Question : Si un incident arrive à l’imam, lui est-il permis de se faire remplacer par l’un de ceux qui prient derrière lui ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S’il arrive à l’imam un incident qui l’oblige à interrompre sa prière, il lui est permis de dire à l’un de ceux qui se trouvent derrière lui : ô un Tel, avance et achève la prière. S’il ne le fait pas, les prieurs ont le droit de se faire diriger par l’un d’eux pour terminer la prière. Ils peuvent aussi la terminer individuellement.